

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 6.1

Brevet fédéral et diplôme fédéral

Le brevet fédéral et le diplôme fédéral sont les titres de la formation professionnelle supérieure par examen. Ils ne sanctionnent pas une école : ils vérifient qu'une…

TransparenceRH

2	SEFRI	50 %	amende
titres par examen : brevet et diplôme	délivre et tient le registre	des cours préparatoires remboursés	pour un faux titre



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

La formation professionnelle supérieure transmet, au niveau tertiaire, les qualifications pour une activité complexe ou à responsabilités élevées ; elle présuppose un CFC, une formation scolaire générale supérieure ou une qualification équivalente (LFPr 26).



LA RÈGLE

À retenir

Pour se présenter, il faut une **expérience professionnelle** et des connaissances spécifiques dans le domaine (LFPr 28 al. 1). L'admission ne dépend pas d'avoir suivi un cours (LFPr 34 al. 2).



LA RÈGLE

La règle clé

Spécialiste RH qui vise le brevet : Expérience du domaine exigée par le règlement d'examen ; cours facultatif (LFPr 28 al. 1 ; 34 al. 2)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« On ne s'inscrit pas à un brevet : on y arrive avec son expérience, et c'est l'examen qui fait le titre. »



LE PIÈGE

Le piège

Penser qu'il faut avoir suivi un cours préparatoire pour être admis. La loi dit le contraire : l'admission est indépendante d'une filière. Ce qui compte, ce sont l'expérience et les conditions du règlement d'examen.



LA BASE LÉGALE

Les références

LFPr art. 26 à 28, 34, 36, 42, 43, 56a, 63 ; OFPr art. 66c et 66f.



Le cas express

Qui approuve le règlement d'examen ?

✓ **Le SEFRI** Rédigé par l'organisation du monde du travail (LFPr 28).



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Lire le règlement d'examen de la branche.
- ☐ Vérifier l'expérience exigée.
- ☐ Choisir un cours de la liste du SEFRI, ou se préparer seul.
- ☐ Passer l'examen.
- ☐ Demander la subvention dans les deux ans.

Base légale : LFPr art. 26 à 28, 34, 36, 42, 43, 56a, 63 ; OFPr art. 66c et 66f. Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/frm-brevet-diplome-federal.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.